

que Dieu a destiné pour la commander : s'il s'est trouvé parmi la multitude quelque particulier assez malheureux, pour s'être écarté de ce devoir, si recommandé dans les divines Ecritures ; il a été regardé comme indigne du nom François, & n'a jamais été considéré dans le corps de l'Etat, que comme un monstre de nature, ou un Renegat devenu en abomination à toute sa patrie : Sur ce principe, fondé sur le droit naturel & le droit divin, on ne doit point douter de la douleur que tout le Royaume ressentit en aprenant la moisson que la mort fit dans la Maison Royale, où elle faucha les jours de deux Dauphins & d'une Dauphine en moins d'un mois ; Mr. le Dauphin Duc de Bourgogne, présomptif héritier de la Couronne, mourut le 18. Janvier âgé seulement de 29. ans. La mort avoit enlevé six jours auparavant Madame la Dauphine sa chere épouse à l'âge de 26. ans. Comme on n'avoit pas encore achevé les préparatifs des funeraillles de cette Princesse, le Prince fut placé sur le même lit de parade où l'on l'avoit exposée. Quel spectacle ! voir tout à coup le lit nuptial devenir le lit de la mort ! le voile nuptial changé en ornement lugubre, en drap mortuaire, qui couvrit l'époux & l'épouse lors qu'on les porta dans le sombre séjour ; le nœud sacré qui avoit joint leurs cœurs, fut un lien si indissoluble, que la mort même ne put pas rompre, ayans l'un & l'autre été portez au Val de Grace dans une même boîte, comme leurs deux corps furent portez ensemble à St. Denis sur un même Char, qui traversa Paris : quel funeste triomphe !